

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du lundi 13 novembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Le lundi 13 novembre 2023 deux mille vingt- trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 7 novembre 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND

Absents(tes) excusée(s) : Jacky LECHÂBLE, Maire (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Katell BEUCHER (pouvoir à Isabelle L'HOMME), Sandrine BOUCARD (pouvoir à Goulven DONNIOU), Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ, Christophe LAINÉ, Léna MONNIER, Viviane SAINT-DENIS.

Madame Sandrine LELIÈVRE est élue secrétaire de séance.

Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2023-13/11-04 Finances/Budget Général/ Décision modificative n°1

Il conviendrait d'augmenter les crédits du chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » afin d'assurer le versement des payes des mois de novembre et décembre.

Pour rappel, le montant voté au chapitre 012, dans le cadre du budget primitif était de 1 921 000 €.

Or, 1 600 867 € de crédits ont été consommés à ce jour au niveau de ce chapitre, ceci correspondant aux payes de janvier à octobre 2023. Le besoin estimé pour l'année est maintenant de 2 041 500 €.

Il est donc proposé au Conseil d'augmenter les crédits du chapitre 012 pour un montant de 70 500 €

Vu la présentation de la proposition de décision modificative annexée à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** la décision modificative n°1 en section de fonctionnement du Budget général telle que présentée et jointe en **annexe** à la présente délibération
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,
Sylviane GUILLOT



Projet de DM n°1 - Budget général - Chap012 Charges de personnel

Chap	Article	Intitulé	BP 2023	Comptabilisées 2023 (estimées)	DM1
		Dépenses de fonctionnement			
012		Charges de personnel et frais assimilés	1971000	2041500	70500
	6413	Rémunérations personnel non titulaire	275000	308100	33100
	6417	Rémunérations apprentis	3800	13000	9200
	6451	Cotisations URSSAF	217000	245200	28200
011		Charges à caractère général			
	60612	Énergie - Électricité	190 454	169825	-15000
65		Autres charges de gestion courante			
	65558	Autres contributions obligatoires - OGEC	130 000	105501	-20500
67		Charges exceptionnelles			
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	12000	3000	-9000
	Total	Dépenses de fonctionnement			26000
		Recettes de fonctionnement	BP 2023	Comptabilisées 2023 (estimées)	DM1
73		Impôts et taxes			
	73111	Taxes foncières et d'habitation	1658343	1670747	12400
74		Dotations et participations			
	74121	Dotation de solidarité rurale	69000	73141	4140
	74127	Dotation nationale de péréquation	7958	9550	1590
	74833	Etat - Compensation exonérations taxes foncières	104149	111268	7120
75		Autres produits de gestion courante			
	752	Revenus des immeubles	20000	23360	750
	Total	Recettes de fonctionnement			26000